



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer  
Service mer et littoral**

**ARRÊTÉ N°CM 18-026**

**portant mesures de gestion des transferts des huîtres d'élevage dans le département de la Manche**

**Le Préfet de la Manche**  
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU** le Code rural et de la pêche maritime ;
- VU** l'arrêté ministériel du 6 juillet 2010 relatif à l'étendue des circonscriptions des commissions des cultures marines, modes de désignation des délégations professionnelles et conditions de fonctionnement des commissions ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 avril 2018 portant schéma des structures des exploitations de cultures marines du département de la Manche ;
- VU** la délibération du Comité régional de la conchyliculture Normandie – Mer du Nord en date du 13 mars 2018 déterminant les limites de la période de régulation de première immersion des huîtres de moins de 18 mois ;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du groupe de vigilance ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer

**Arrête**

**Article 1er :** La première immersion d'huîtres de moins de 18 mois est interdite dans le département de la Manche du **06 mai au 31 août 2018 inclus**.

**Article 2 :** le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Coutances, le directeur départemental des territoires et de la mer et le commandant du groupement de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Coutances, le 2 mai 2018

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-préfet de Coutances,

Edmond AÏCHOUN

Destinataires :

M. le préfet Maritime de la Manche - Mer du Nord  
M. le préfet de la Manche  
Direction départementale de la protection des populations  
Agence régionale de santé  
Mmes et MM. les membres de la commission des cultures marines  
Comité Régional de la Conchyliculture « Normandie-Mer du Nord »  
Comité National de la Conchyliculture  
Ifremer/LERN  
Groupement de gendarmerie maritime de Manche / mer du Nord  
Groupement de gendarmerie de la Manche  
Ministère de l'agriculture et de la pêche (DGAL, DPMA)